



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**  
**Extrait du Registre des Délibérations**

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 08 Octobre 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 18 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

**POINT N° 544**

**RECONNAISSANCE DE LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES ET DES BESOINS EN RENOUVELLEMENT URBAIN**

Mme la Maire expose :

- Vu l'article L 103-1 du code de l'urbanisme*
- Vu l'article L. 103-2 de ce code de l'environnement*
- Vu la loi n° 2003-710 du 1 août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine*
- Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine*
- Vu la délibération concernant la signature d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) signée en juin 2023*

Mme le Maire expose la situation de Sainte-Marie-Aux-Mines, les caractéristiques de son profil socio-économique atypique et l'importance de son besoin en renouvellement urbain :

Pour rappel, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD), la Communauté de Communes du Val d'Argent et ses communes sont engagées dans une convention d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) sur les communes de Sainte-Marie-Aux-Mines et Sainte-Croix-Aux-Mines.

D'après les dernières évolutions observées, Sainte-Marie-aux-Mines vient de se placer sur une trajectoire de transformation territoriale et de rebond après une longue période de déclin. Le programme Petites Villes de Demain lui a permis cette progression notable avec le soutien de ses grands partenariats (Etat, Région, Collectivité Européenne d'Alsace, Chambres consulaires...et leurs opérateurs). Dans le contexte alsacien plutôt favorisé, Sainte-Marie-aux-Mines occupe ainsi une place particulière. La dynamique enclenchée doit pouvoir se poursuivre. De plus, les caractéristiques et besoins de la ville pour les années à venir mis en lumière à la faveur de ce programme PVD appelle une reconnaissance nationale de la situation locale.



## 1. Caractéristiques du profil socio-économique et importance de son besoin en renouvellement urbain de Sainte-Marie-aux-Mines :

Au plan socio-économique, la commune suit, depuis trois décennies, une trajectoire plus proche des Quartiers en Politique de la Ville (QPV) des grandes agglomérations (telles que Strasbourg et Mulhouse) que de ses voisines rurales alsaciennes et même, pour certains indicateurs, vosgiennes. Cela se traduit par une concentration inédite d'indicateurs de précarité tels qu'une surreprésentation de familles monoparentales, une forte dépendance aux aides sociales, un taux de pauvreté des plus élevés, un taux de scolarisation très faible après 15 ans... En somme, une structure sociale proche d'un QPV, sans reconnaissance officielle ni dispositifs associés.

Au plan du renouvellement urbain, la ville présente le profil d'un centre ancien dégradé avec une vacance massive des logements (plus de 600 logements vacants, soit plus de 20% au total) et un cadre bâti hérité du passé textile original mais abîmé. Les besoins en renouvellement urbains sont multiples. Il porte à la fois sur la requalification de l'offre de logements privés anciens mais également le renouvellement du logement social. L'offre de logement social, construite pour les personnes travaillant dans le textile et les mines dans une période produisant des immeubles collectifs standardisés apparaît aujourd'hui décalée par rapport aux attentes en termes de vieillissement, d'évolutions climatiques...

La recherche d'un habitat de qualité est centrale dans la démarche de renouvellement urbain pour enclencher un cercle vertueux pour l'ensemble du cadre de vie et des services. Dès à présent, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) intercommunale comporte un volet renouvellement urbain. Ce volet se traduit par une « opération expérimentale d'ilot démonstrateur de l'habitat » en cours de montage opérationnel. Cette opération innovante porte sur un ilot de cœur de ville, partiellement insalubre, pour montrer qu'un engagement fort des collectivités territoriales peut provoquer une dynamique de reconquête. Ce montage complexe pourra servir d'exemple à l'échelle nationale pour d'autres territoires souffrant des mêmes maux.

Mais la démarche est aussi tournée vers la rénovation d'ensemble du centre ancien avec des opérations d'espaces publics à venir et des interventions à programmer sur les bâtiments historiques (théâtre, piscine, ancien lycée, Val Expo, salle Simonet,...). Il s'agit aussi d'installer des séquences commerciales pertinentes et de bonne échelle pour limiter la vacance. La ville souhaite encore développer des respirations sur la rivière et des créations florales et végétales pour rentrer la nature dans la ville. Avec le temps, les constructions et espaces de stationnements ont fait disparaître ces espaces verts détruisant le potentiel de « ville jardin dans la nature » et conférant à la ville une impression de minéralité en opposition avec son environnement.

Le Plan Guide du territoire, récemment concerté, apporte ce nouveau souffle par un cadre stratégique de développement (paysage, urbanisme, économie, habitat) pour amorcer des



transformations durables. Son cadre stratégique permettra aux actions encore en cours de s'inscrire dans une direction réfléchie, concertée et cohérente.

Le programme d'actions menées par la CCVA et de Sainte-Marie-aux-Mines est donc très avancé et il est primordial que cette ambition opérationnelle engagée ne s'épuise pas et perdure. La ville de Sainte-Marie-aux-Mines arrive aujourd'hui à un point de bascule d'un rebond possible liée à son lien renforcé à l'Alsace Centrale et à l'économie du Grand Est. La commune dispose d'atouts réels – proximité d'emplois, identité culturelle forte, patrimoine à valoriser, offre substantielle à venir de logements abordables – mais ne peut engager seule son redressement.

## **2. Saisine des ministres et des opérateurs de l'État de la politique de la ville**

Dans cette perspective, la ville de Sainte-Marie-aux-Mines sollicite la reconnaissance de cette situation à tous les échelons territoriaux et la poursuite de l'engagement opérationnel au-delà du programme national Petites Villes de Demain. La concrétisation de cette transformation territoriale appelle en effet à un volume d'investissements et des financements important.

C'est pourquoi, la situation est portée à la connaissance de M. le Préfet et, à travers lui, à celle du Ministre en charge de l'aménagement du territoire et de la décentralisation ainsi que ses Ministres délégués pour engager de nouveaux dispositifs afin de réussir ce rebond et la transformation territoriale.

De plus, en complément de l'intervention de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la ville de Sainte-Marie-aux-Mines, en articulation avec la CCVA, souhaite également la porter à la connaissance du préfigurateur du prochain programme national de la rénovation urbaine et du président de l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU). Pour ce prochain programme, les priorités d'intervention de l'ANRU se tournent aussi vers les centres anciens dégradés, en plus des QPV. Les interventions devront prendre en compte l'adaptation au changement climatique (la lutte contre les « bouilloires thermiques et la création d'îlots de fraîcheur dans les villes notamment »), mais également d'autres défis sociétaux comme le renfort de la mixité sociale, la prise en compte du vieillissement de la population et l'insertion professionnelle comme opportunité de ces programmes de rénovation urbaine.

La situation de la ville de Sainte-Marie-aux-Mines présente un profil en adéquation avec cette mission. C'est pourquoi, soutenue par le Val d'Argent, Sainte-Marie-aux-Mines est volontaire pour :

- expérimenter et s'inscrire au plan national dans le dispositif du Programme National de Rénovation Urbaine 3ème génération porté par l'ANRU,
- intensifier son action auprès des jeunes par un dispositif de cité éducative portée par l'ANCT,



- mener une démarche approfondie avec l'ORIV, Observatoire régional de l'intégration et de la ville,
- tout autre accompagnement renforcé qui lui permettrait de réussir son rebond.

Le dossier en pièce jointe apporte des éléments plus approfondis et éclairant cette ambition de cohésion sociale et d'égalité républicaine. Les éléments principaux du dossier seront soumis à travaux du prochain comité de pilotage du Programme Petites Villes de demain.

Un soutien coordonné de différents partenaires institutionnels au premier rang desquels l'État, la Région, la CeA et la Banque des Territoires est décisif pour réussir le rebond possible. Qui plus est, il permettrait de faire de Sainte-Marie-aux-Mines un laboratoire de revitalisation des petites centralités rurales fragiles, de partager ces expériences dans une logique d'essaimage et de capitalisation nationale.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**ARRETE** le constat de la situation socio-économique de Sainte-Marie-Aux-Mines et des besoins amplifiés en renouvellement urbain

**AUTORISE** Mme la Maire, en lien avec M. le Président de la CCVA, à porter à la connaissance de l'Etat, de la Région Grand Est, de la Communauté Européenne d'Alsace, de la Banque des Territoires, et de toute autre instance concernée, la situation socio-économique de Sainte-Marie-Aux-Mines et des besoins amplifiés en renouvellement urbain pour réussir son rebond.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance,

Nadège FLORENTZ

La Maire,

Noëllie HESTIN